

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00162 Numéro SIREN : 750 268 484 Nom ou dénomination : 01 OENO-VITI
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2021 sous le numéro de dépôt 9

Désignation de l'entreprise OENO VITI Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 CHEMIN DE BELLER 65700 MADIRAN

Numéro SIRET * 7 5 0 2 6 8 4 8 4 0 0 0 1 1 *Artificiel conforme à l'original*

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		<u>31 12 2018</u>		<u>31 12 2017</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * 010		012		
	{ Autres * 014		016		
	Immobilisations corporelles * 028	21 673	030	13 962	7 711
	Immobilisations financières * (1) 040	40	042		40
	Total I (5) 044	21 713	048	13 962	7 751
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050	37 640	052		37 640
	Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064	1 322	066		1 322
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * 068	7 356	070		7 356
		{ Autres * (3) 072	1 389	074	
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	7 071	086		7 071
	Charges constatées d'avance * 092	158	094		158
	Total II 096	54 937	098		54 937
	Total général (I+II) 110	76 649	112	13 962	62 688
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		6 000		6 000
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126				
	Réserves réglementées * 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131				
	Report à nouveau 134	(71 071)		(55 012)	
	Résultat de l'exercice 136	(22 987)		(16 060)	
	Provisions réglementées 140				
	Total I 142	(88 059)		(65 071)	
	Provisions pour risques et charges Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		62 500		60 854
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		16 739		20 663
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	57 427	172	71 507	73 076
	Produits constatés d'avance 174				
Total III 176	150 747		154 593		
Total général (I + II + III) 180			62 688		89 521
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		55 000
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		3 029
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise OENO VITINéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le

L3 1 1 2 2 0 1 8 J

Exercice N-1 clos le

L3 1 1 2 2 0 1 7 J

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	1 234		
	Production vendue	biens	215	214	55 469	58 319	
		services *	217	218	1 350		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(17 344)	(2 669)	
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226		240	
	Autres produits			230	1	20	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	40 710	55 910
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	7 620	21 433	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	4 093	(926)	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : 50 - mobilier		242	39 384	48 966	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	362	228	
	Rémunérations du personnel *			250	3 883		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	669		
	Dotations aux amortissements *			254	3 643	3 944	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2 325	3
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	61 979	73 649	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(21 269)	(17 739)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	0		
	Produits exceptionnels		(IV)	290	370	6 500	
	Charges financières		(V)	294	1 666	1 573	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	423	3 247
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(22 987)	(16 060)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314 22 987	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	13	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurale (44. septies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 41 undecies)	990	
Divers* ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991	
					Créance due au report en arrière du déficit	346	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				350	
						213	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	23 187	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 6.9...6.2.3 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	23 187	

SAS OENO-VITI
Société par Actions simplifiée
Au capital de 6.000 Euros
Siège social : 3 Chemin de Beller
65700 Madiran
RCS Tarbes 750 268 484

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 28 JUIN 2019
RELATIF A L'AFFECTATION DU RESULTAT**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 22 987 €uros de la manière suivante :

- Déficit de l'exercice : 22 987 €
- Affectation :
- Au poste « Report à nouveau » : 22 987 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont de – 88 059 €uros et restent inférieur à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes ayant été distribués depuis la constitution de la société sont les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	Néant		
2016	Néant		
2015	Néant		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Pascal SAVORET

